

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Personne publique

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Personne Responsable du Marché

Monsieur le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Objet de la consultation

Evaluation concertée de la démarche labellisée Grand Site de France « St-Guilhem-le-Désert – gorges de l'Hérault » menée depuis juin 2010

Table des matières

I Contexte et objectifs de l'évaluation	3
1.1. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault.....	3
1.2. Le Grand Site de France « St-Guilhem-le-Désert – gorges de l'Hérault »	4
1.3. Les objectifs et motivations de l'évaluation.....	8
1.4. Le cadre de l'évaluation, période de référence et échelles	8
1.5. Les acteurs du Grand Site de France	8
II Le questionnement évaluatif.....	13
III. Organisation de la mission et prestations attendues.....	16
3.1. Le calendrier prévisionnel	16
3.2. Méthodologie et prestations attendues	16
3.3. Pilotage de la mission	17
3.2. Les rendus attendus	18
3.2.1. Structure et présentation des rendus et résultats	18
3.2.2. Structure et présentation des rendus et résultats	18
IV. Compétences demandées, critères de jugement et présentation des offres.....	19
V Dispositions diverses	20
3.1. Confidentialité	20
3.2. Propriété de l'étude	20
V Annexes	20

I Contexte et objectifs de l'évaluation

1.1. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Située au Cœur du département de l'Hérault (34) et en bordure immédiate de l'agglomération de Montpellier, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est un territoire d'interface entre urbanité et ruralité. A proximité du littoral méditerranéen, elle est en lisière de centres de villégiature touristiques massifs. Créée en 1998, elle regroupe les 28 communes du canton-de Gignac. Sa population est de 32 000 habitants et son territoire s'étend sur une superficie de 481 km² soit 8 % de la superficie du département.

Son territoire est maillé par plusieurs bourgs centres (dont le quasi-continuum Aniane, Gignac et Saint André de Sangonis) qui en constituent son armature urbaine et qui concentrent une offre de services pour la population des communes avoisinantes. Autour de ces bourgs, s'étend un réseau villageois, réparti assez équitablement sur le territoire et qui se caractérise par la taille de ses communes (12 communes de moins de 500 habitants, 20 communes de moins de 1 000 habitants) et par une urbanisation et croissance démographique d'autant plus forte qu'est grande la proximité de la métropole montpelliéraine.

Du fait de sa position stratégique au croisement de deux axes routiers structurants (A75 et A750) et de la richesse de son patrimoine (naturel et culturel), la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est un territoire attractif marqué par une forte augmentation de sa démographie. Cette mutation démographique a progressivement modifié les structures et usages de son territoire. Et, si le territoire a préservé les composantes essentielles de sa ruralité (économie, agriculture, paysages, environnement), les usages du territoire (travail, services) ont quand à eux subis d'importantes évolutions. Ainsi, du fait de l'accroissement de la fonction résidentielle du territoire, les besoins de services à la population se sont considérablement accrus. Les perspectives de croissance démographique (45 000 habitants à l'horizon 2020) confortent cette dynamique de développement du territoire.

Afin de renforcer l'équilibre du développement territorial, l'harmonie de l'attractivité et de la qualité de vie, les patrimoines sont mobilisés comme atouts durables : à protéger et valoriser comme générateurs d'économie, d'emplois, d'activité directe et induite.

Afin de maîtriser les effets de ce développement, les élus de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault se sont dotés d'un projet de territoire pour la période 2008-2014 en cours de renouvellement pour 2015-2021. Outil prospectif destiné à dégager une vision partagée du développement du territoire, le projet de territoire s'articule autour de cinq axes de travail dont le premier éclaire sur les enjeux de la présente évaluation :

- ✎ 1 – la préservation de l'environnement, des ressources et des patrimoines au cœur de notre projet
- ✎ 2 – les services et la culture pour mieux vivre ensemble
- ✎ 3 – un urbanisme cohérent respectueux des formes architecturales et des paysages

- ✧ 4 – le développement des économies pour la création de richesses et d'emploi
- ✧ 5 – la participation territoriale et le partenariat comme clé de voute de notre organisation

Outil de planification territoriale, le projet de territoire est le cadre de référence de l'exercice des compétences de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

C'est dans ce contexte territorial et institutionnel que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault exerce ses compétences :

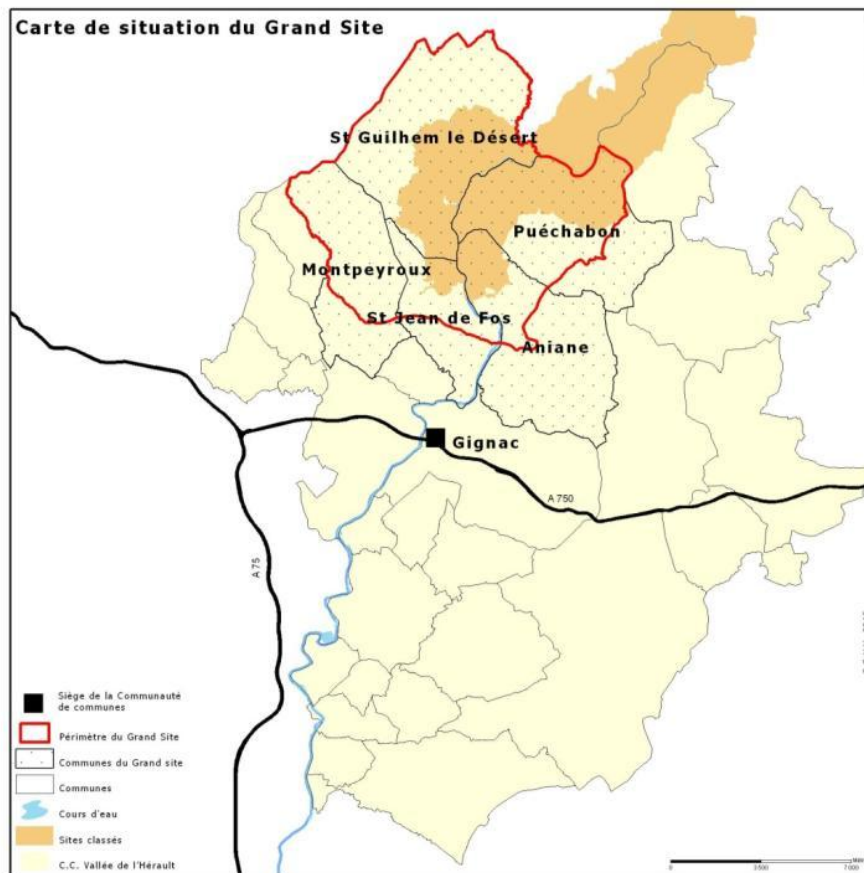
- ✧ L'aménagement de l'espace communautaire
- ✧ Le développement économique
- ✧ La création ou maintien d'espaces communautaires
- ✧ L'élimination et valorisation des déchets ménagers
- ✧ La politique du logement social communautaire
- ✧ La construction et la gestion des aires d'accueil et de stationnement des gens du voyage
- ✧ La protection et la mise en valeur de l'environnement
- ✧ Le sport et la culture
- ✧ **L'opération Grand Site de France**
- ✧ Le Tourisme
- ✧ La proposition de création de zones de développement de l'éolien sur le territoire de la Communauté
- ✧ Le soutien au Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique
- ✧ L'Enfance et la Jeunesse

1.2. Le Grand Site de France « St-Guilhem-le-Désert – gorges de l'Hérault »

Haut lieu historique, culturel et naturel du Languedoc, le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » possède des richesses multiples. Il s'est développé autour de l'Abbaye de Gellone et du pont du Diable ; inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO au titre des chemins de St-Jacques-de-Compostelle. Ces deux monuments sont les emblèmes du site.



Il s'étend sur une superficie de 10 000 ha et concerne cinq des 28 communes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault : **Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-Jean-de-Fos.**



3600 ha de sites classés sont compris dans le Grand Site de France. Il comprend 3 sites classés : Le cirque de l'Infernet, la grotte de Clamouse, les Gorges de l'Hérault. Le site classé des gorges de l'Hérault dépasse les limites du Grand Site : il fait au total près de 8 000 ha et remonte au nord jusqu'à Brissac.

Fort de sa notoriété, le cœur de site compte une fréquentation estimée à 620 000 visiteurs par an (source : Observatoire de la fréquentation 2011-2014).

Le flot de visiteurs compté annuellement dans l'Abbaye de Gellone est d'environ 250 000 - 300 000 personnes, pour un village de 250 habitants. A quelques kilomètres de là, avant l'aménagement du pôle d'accueil du pont du Diable inauguré en 2009, le pont du Diable émergeait difficilement de l'enfer automobile. L'inscription de l'Abbaye de Gellone et du pont du Diable au Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 1998, au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle, et leur restauration par les Monuments historiques auraient été de peu d'effet sans une autre forme de protection : la gestion des flux touristiques.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable a proposé, à partir de 1989, une démarche originale de remise en état et de valorisation : les Opérations Grands Sites (OGS).

Qu'est ce qu'un Grand Site ?

C'est un site classé, protégé au titre de la loi du 2 mai 1930 sur "la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou

pittoresque", qui bénéficie d'une forte notoriété et connaît une fréquentation élevée source potentielle de nuisances (pour les habitants, le site et les visiteurs eux-mêmes).
<http://www.grandsitedefrance.com>

Face au constat d'une fréquentation très élevée, à partir de 1991, les élus locaux de St-Guilhem-le-Désert, avec les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, ont décidé de lancer une Opération Grand Site. En 1998, la démarche s'élargit avec la création d'un syndicat intercommunal réunissant St-Guilhem-le-Désert et les 4 communes alentours.

La démarche Grand Site de France se veut respecter « l'esprit des lieux », son identité et son authenticité. Dans ce contexte, un travail de réflexion a permis de définir cet esprit des lieux comme : « *Un cheminement initiatique sensoriel et spirituel* » en lien avec le chemin de St-Jacques-de-Compostelle, l'expérience des sens au contact des grands paysages du site.

Dans le cadre d'un programme d'action global sur 5 ans (2004-2009) le pôle d'accueil du pont du Diable a été créé.



Le village de Saint-Jean-de-Fos et le site du pont du Diable au débouché des gorges de l'Hérault

En 2010, après 20 ans d'études et travaux, « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » a obtenu le label Grand Site de France pour 6 ans (reconductible) reconnaissant la gestion globale durable d'un site patrimonial exceptionnel.

Depuis 2010, les objectifs du plan de gestion du Grand Site sont les suivants :

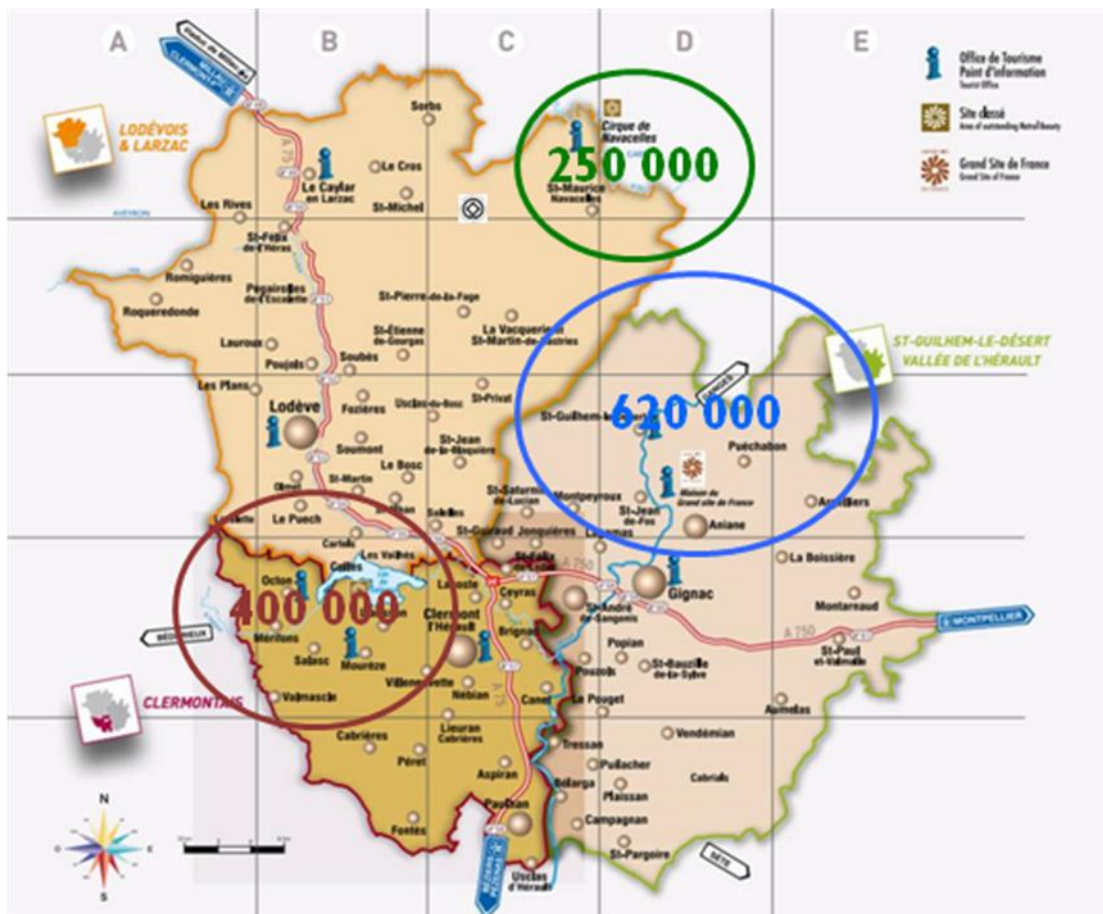
- 1. Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement**
- 2. Restauration, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et du paysage**
 - a. Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages**
 - b. Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier**
- 3. Accueil du public, développement local, offres touristiques et de loisirs**
- 4. Communication, concertation et gouvernance locale**

Des actions sont programmées sur chaque commune du Grand Site qui contribue chacune à la démarche.

La Communauté de communes travaille depuis 2002, et de surcroit depuis 2010, à faire porter le dynamisme, l'expérimentation, la qualification et les fruits du Grand Site sur l'ensemble du territoire intercommunal. Pour exemple, la politique de développement d'un tourisme durable est menée sur l'ensemble des 28 communes, l'observatoire photographique du Paysage a été réalisé sur les 28 communes, ainsi que le schéma d'interprétation notamment.

Le Grand Site de France est géré par la **Communauté de communes Vallée de l'Hérault** depuis 2002. Ce sont 28 communes qui investissent dans la gestion de 5 communes car il s'agit d'un lieu d'expérimentation et d'excellence dont les actions permettent d'impulser une dynamique et une attractivité pour l'ensemble du territoire intercommunal et une porte d'entrée en terme d'accueil des visiteurs pour le territoire intercommunal (ceux-ci entrant en 1^{er} lieu sur le territoire intercommunal par le Grand Site).

Le Grand Site de France se situe au sein du pays Cœur d'Hérault qui développe tout particulièrement des stratégies et actions de développement touristique et bénéficie de la présence de deux autres Grands Sites : « du Salagou et de Mourèze » et « de Navacelles » avec les synergies que cela peut engendrer.



Le bilan des actions réalisées dans le cadre du label Grand Site de France sont listées en annexe en détaillant les axes concernés du plan de gestion.

Le suivi de l'observatoire de la fréquentation et des retombées économiques du Grand Site de France, et de l'observatoire photographique du Paysage sont également annexés.

1.3. Les objectifs et motivations de l'évaluation

Au terme de cinq années de mise en œuvre du plan de gestion Grand Site de France et alors que le label se termine en juin 2016, les acteurs du Grand Site de France souhaitent **évaluer les résultats, les effets et les impacts des actions mises en œuvre au titre du label Grand Site de France**. Il s'agira de mieux apprécier ce qui a été fait, de pouvoir préparer l'avenir.

➤ La volonté forte concernant cette démarche d'évaluation est de l'utiliser comme levier pour un **important travail de concertation** et de mobilisation. Elle est destinée à faire partager l'analyse et les conclusions évaluatives basées sur des faits concrets et l'avis des élus, des partenaires et de la population locale.

➤ Cette évaluation analysera et tirera des conclusions du **bilan des actions réalisées**, et des données recueillies dans le cadre des **observatoires : de la fréquentation, des retombées économiques, des Paysages**.

➤ Elle étudiera **l'impact du développement et des projets du Grand Site de France sur l'ensemble des 28 communes**.

➤ Elle étudiera la gouvernance tant dans sa structuration que dans ses modalités de fonctionnement.

➤ Cette évaluation est initiée avec la volonté de disposer **d'un outil d'aide à la décision**.

Cette évaluation devra être éclairée par le projet de territoire : son diagnostic, sa stratégie, ses orientations partagés.

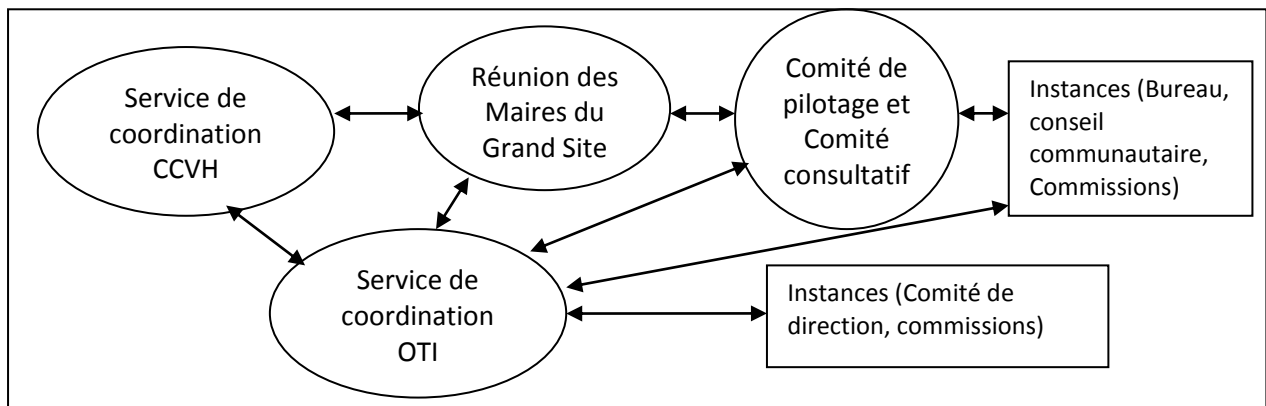
1.4. Le cadre de l'évaluation, période de référence et échelles

L'évaluation portera sur les réalisations et impacts de la gestion Grand Site de France « Saint-Guilhem-Le-Désert Gorges de l'Hérault » depuis sa labellisation en 2010. La période de référence à traiter est donc **2010-2015**.

Au-delà des actions portées en propre par le Service Aménagement Environnement de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, il conviendra, au titre de la cohérence, d'examiner les actions portées par les autres services de la communauté de communes intervenant sur des projets du Grand Site (service culture, développement économique, ...), par l'Office de Tourisme intercommunal ainsi que par les communes du Grand Site et les partenaires tels que le Conseil Général, l'ONF, la grotte de Clamouse...

1.5. Les acteurs du Grand Site de France

Le schéma ci-dessous présente la gouvernance du Grand Site de France « Saint-Guilhem-Le-Désert - Gorges de l'Hérault » :



<p>Pilote - Réunion des Maires</p> <p>Collectivités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de communes « Vallée de l'Hérault » Communes de <ul style="list-style-type: none"> -Aniane -Montpeyroux -Puéchabon -Saint-Guilhem-le-Désert -Saint-Jean-de-Fos -OTI Saint-Guilhem-le-Désert/ Vallée de l'Hérault 	<p>Comité de pilotage</p> <p>Partenaires institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Écologie Préfecture DREAL DRAC STAP ONF Conseil Général Conseil Régional ADT de l'Hérault Hérault transport Pays Cœur d'Hérault RGSF 	<p>Comité consultatif</p> <p>Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture CCI Chambre des métiers CRT Languedoc Roussillon Hérault sport Grotte de Clamouse ASA du Canal de Gignac AFA de St Guilhem Les Amis de St-Guilhem-le-Désert Les Terrasses de Gellone Les Amis de St Benoit L'association des potiers de St-Jean-de-Fos Les amis de St-Jacques-de-Compostelle L-R Société de Protection de la Nature L-R Vivre à Aniane ...
---	---	--

Figures n°1 et 2 : Schémas de gouvernance du Grand Site de France

On retrouvera ces différents partenaires au sein du Comité de Pilotage en charge du suivi de l'évaluation du Grand Site de France « Saint-Guilhem-Le-Désert Gorges de l'Hérault ».

La démarche est coordonnée et pilotée techniquement par le service Aménagement Environnement de la Communauté de Communes. Le volet accueil des visiteurs, animations locales et qualification des acteurs du tourisme, est mis en œuvre par l'Office de tourisme intercommunal en charge du développement d'un tourisme durable sur tout le territoire intercommunal.

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Grand Site, a pour mission de coordonner la démarche globale du Grand Site de France et de mettre en œuvre le projet de protection et de gestion du site. Cela passe par des études, des travaux d'équipement, des acquisitions foncières, la gestion des aménagements et des équipements, la mise en place de moyens administratifs, techniques et financiers, médiation auprès des publics, régulation des flux et maîtrise de la fréquentation, amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'accueil des visiteurs.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'appuie sur ses élus (réunion des Maires du Grand Site, conseil communautaire, bureau et commissions), ainsi que sur son équipe de techniciens et d'administratifs.

La prise de décision se fait en réunion des Maires du Grand Site, puis en comité de pilotage. Pour les opérations relevant d'une maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée intercommunale, les décisions sont ensuite discutées en bureau puis approuvées en conseil communautaire.

La réunion des Maires du Grand Site est composée des 5 Maires du Grand Site ainsi que du Président de l'intercommunalité et du Directeur de l'Office de Tourisme. Elle se tient au minimum une fois par an.

Le comité de pilotage du Grand Site est composé des membres de la réunion des Maires ainsi que des acteurs institutionnels et financeurs.

Les services de l'Etat en charge des Grands Sites et des sites classés sont étroitement associées à l'ensemble des projets en particulier l'**inspection des sites** (DREAL) en charge des sites classés de l'Hérault et le(s) représentant(s) du STAP service technique de l'architecture et du patrimoine (DRAC).

Le Conseil communautaire est constitué de 49 membres titulaires et de 17 suppléants, représentant les 28 communes membres. Il se réunit en moyenne une fois par mois. Chaque décision fait l'objet d'une délibération et doit recueillir la majorité pour être entérinée. Le bureau est composé de 12 élus ainsi que du Président. Il se réunit généralement une fois par semaine.

Les projets sont discutés en commissions. Les projets du Grand Site sont suivis par les commissions « aménagement de l'espace » et « environnement ».

Le personnel intercommunal est constitué de près de 200 personnes dont environ 30 personnes travaillent directement à la gestion du Grand Site pour environ 9 équivalents temps plein.

L'Office de tourisme Intercommunal est responsable de la mise en œuvre du projet de tourisme durable du Grand Site de France. Il est en charge de la gestion des espaces d'accueil, du développement des démarches de qualité tant interne qu'externe, du programme d'animations et d'événementiels locaux, la promotion du territoire et de nos produits locaux, de la commercialisation d'offre de groupes destinée à mettre en valeur l'ensemble du territoire intercommunal et développer les séjours en moyenne saison.

La stratégie de l'Office de Tourisme s'articule autour de 3 axes :

1- Organiser un accueil de grande qualité au plus près des flux touristiques et leur diffusion sur l'ensemble du territoire de la Vallée de l'Hérault, doublée d'une répartition des flux dans le temps (dessaisonnalisation)

2 -Structurer l'offre autour de 4 piliers identitaires de la Vallée de l'Hérault :

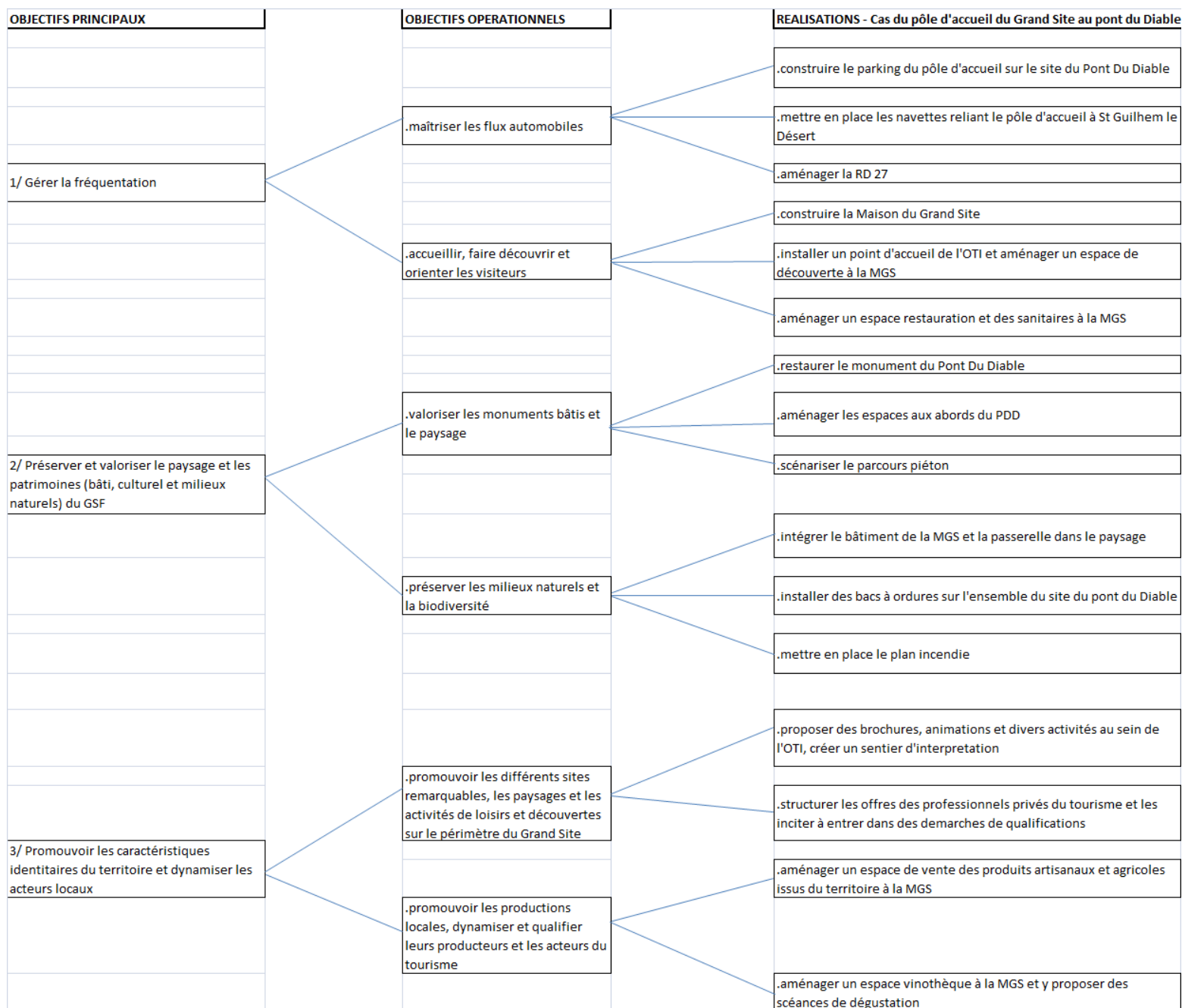
- Tourisme Vigneron : Valoriser les productions locales et imposer la Vallée de l'Hérault comme un territoire « Vignobles et Découvertes ».
- Activités de pleine nature : Développer une offre randonnée, VTT, escalade, baignade. Cultiver le goût des espaces préservés et imposer la Vallée de l'Hérault comme une destination « détente » et de « ressourcement »
- Patrimoine et Culture : Valoriser l'identité singulière de la Vallée de l'Hérault, son patrimoine bâti, culturel et environnemental. Valoriser les animations de grande qualité : festivals, fêtes, ... Cultiver l'image prestigieuse du Grand Site de France et du classement UNESCO au titre du chemin de St Jacques de Compostelle, du Pont du diable et de l'Abbaye de Gellone et imposer la Vallée de l'Hérault comme un territoire de caractère à haute valeur culturelle.
- Les métiers d'art : Valoriser les productions artisanales en particulier la poterie avec Argileum et imposer la Vallée de l'Hérault comme un conservatoire des savoir-faire.

3-Développer un partenariat fort avec les acteurs touristiques du territoire de la Vallée de l'Hérault : vigneron, artisans, hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, ... ils sont le ciment de notre stratégie.

La Communauté de communes est membre du **Réseau des Grands Sites de France** qui est une structure de mutualisation, de transfert d'expérience et de représentation auprès des instances nationales (Ministères en particulier). Créé en novembre 2000, le Réseau des Grands Sites de France est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général qui regroupe les organismes locaux chargés de la gestion des Grands Sites. Le Réseau est un lieu de partage d'expérience concrète et d'échange de savoir-faire entre sites. Il associe des sites qui se sont déjà vus décerner la marque officielle "Grand Site de France" et des sites moins avancés, qui sont encore dans des phases d'étude ou de travaux de réhabilitation.

Concrètement en chiffre ce sont : 41 Grands Sites, près de 32 millions de visiteurs. Associant 17 Grands Sites à sa création en 2000, le Réseau en compte 41 en 2015. Vous pouvez les découvrir dans la partie.

Figure n°3 : Arbre d'objectif établi fin 2009 sur la démarche Grand Site de France et le cas de l'aménagement du pôle d'accueil sur le site du pont du Diable



II Le questionnement évaluatif

On trouvera ici le questionnement évaluatif principal issu des objectifs du label et des échanges avec les acteurs et partenaires du Grand Site. Le prestataire affinera ces questions évaluatives avec la maîtrise d'ouvrage en comité de pilotage et précisera quelle méthodologie il prévoit de mettre en place pour répondre à ces questions évaluatives.

Ce questionnement évaluatif s'appuie sur les cinq objectifs fondamentaux du Grand Site :

- ✧ La gestion de la fréquentation et la diffusion du public dans le temps et l'espace
- ✧ La préservation des patrimoines (culturels et naturels) et des paysages
- ✧ La qualité de vie des habitants et la qualité d'accueil des visiteurs
- ✧ Un développement économique local équilibré et durable
- ✧ La communication et la concertation locale autour du projet

L'évaluation s'insère dans le cadre national des Grands sites de France (cf. le règlement d'usage du Label « Grand site de France », notamment dans son préambule et ses articles 1 à 3).

Questions évaluatives principales

Après 5 ans de label Grand Site de France, une question principale se pose : **La démarche et les projets menés depuis 2010 dans le cadre du Label Grand Site de France ont-ils permis de mettre en œuvre un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site répondant aux principes du développement durable, respectant l'esprit des lieux ?** (partie en italique issue du code de l'environnement art. L341-15-1)

De cette question évaluative principale, découlent 4/3 sous-questions opérationnelles transversales :

- ✧ **Pertinence** : Dans quelle mesure, les outils et actions mise en œuvre par la démarche Grand Site **sont-ils en adéquation avec les objectifs** des Grands sites en général et de ce Grand Site en particulier ?
- ✧ Quels sont les effets et les impacts des actions conduites par le Grand Site sur le territoire, les publics, les institutions ?
- ✧ Est-ce que la **démarche** de gestion du site est appréhendée, **comprise et partagée par les acteurs locaux et par la population** ?
- ✧ Le **périmètre** est-il adapté à la gestion du site ?

En lien avec le Réseau des Grands Sites de France, plusieurs questions évaluatives thématiques se posent structurées par 4 grandes valeurs : **(Pré-sélectionner les questions à soumettre au comité de pilotage GSF)**

- ✧ **Valeur sociale** : *Qualité de vie/ Cohésion sociale*
 - Le site a-t-il apporté satisfaction au visiteur (occasionnel ou non) et aux habitants?
 - Le projet a-t-il maintenu ou amélioré les conditions de vie des habitants ?
- ✧ **Valeur environnementale** : *Paysages (patrimoine paysager, naturel et culturel)/ Équilibres environnementaux*

- **Le paysage et le patrimoine qui font la valeur du site sont-ils protégés, préservés ou ont-ils été requalifiés, lorsque nécessaire, et sont-ils bien gérés ?**
- Le projet a-t-il contribué au maintien ou à l'évolution des pratiques agricoles, à la préservation des espaces naturels et de la biodiversité ?

Valeur Environnementale et sociale

- **La fréquentation est-elle supportable pour le site et les habitants ? La fréquentation, les flux et stationnement, sont-ils bien gérés ?**
- Est-ce que l'aménagement du pôle d'accueil du pont du Diable et de la Maison du Grand Site ont permis de mieux diffuser les visiteurs dans l'espace et le temps ?

✧ Valeur économique : Retombées et dynamique économiques/Emplois, compétences

- Le projet a-t-il conforté les activités économiques en place, consolidé et créé des emplois et les compétences afférentes ?
 - Comment la démarche Grand Site a-t-elle contribué au développement touristique de la Communauté de communes ?
 - Qu'est ce que les investissements faits par la(es) collectivité(s) ont induits comme investissements des acteurs privés ?
- Est-ce la création d'Argileum a contribué à développer le tissu économique de St-Jean-de-Fos et à soutenir la filière potière ?

✧ Valeur territoriale : Image et identité paysagère, culturelle, patrimoniale/ Dynamique territoriale (et gouvernance)

- Le projet a-t-il apporté une reconnaissance au territoire, une image positive renforcée, un ancrage territorial générateur d'identité, d'identification (et permet-il l'appropriation du paysage et du patrimoine) ?
- Le projet a-t-il respecté l'authenticité et l'intégrité du site (valeur patrimoniale et esprit des lieux)?
- La population/les acteurs locaux jouent-ils un rôle actif dans la préservation, la gestion et le fonctionnement du site ?

Valeur territoriale /Valeur sociale

- **La gouvernance du GSF associe t'elle de manière satisfaisante les différents partenaires et instances ?**

Les fonctions et modalités de fonctionnement des différentes instances est il suffisamment lisible, précis et opérationnel ? Idem pour les liens entre instances ? Idem entre ces instances et les communes ? Idem entre ces instances et les institutions publiques concernées ? Idem entre ces instances et les opérateurs et partenaires privés concernés ? Ce fonctionnement des différentes instances en interne et entre elle assure t'il un bon encadrement et permet t'il un bon reporting des agents techniques ? Garantit-il une bonne appropriation de la part des différents acteurs ainsi qu'une bonne adhésion des populations concernées ?

- **Comment le développement et les projets du Grand Site de France permettent de rayonner sur l'ensemble des 28 communes ?**

Vérifier la cohérence entre les actions menées au titre du Grand Site de France et les autres politiques de la collectivité. Comment faire porter les fruits du Grand Site sur tout le territoire intercommunal sans perdre le sens et les valeurs ? Comment éviter

un territoire à deux vitesses et réduire les déséquilibres ? Comment préserver sans mettre sous cloche et développer sans dégrader ?

III. Organisation de la mission et prestations attendues

3.1. Le calendrier prévisionnel

La **durée** de réalisation de l'étude est de **6 mois** de juillet à décembre 2015.

L'étude se déroulera en 3 phases :

- Lancement de l'étude : **fin juin 2015**
- **Phase 1** : Prise de connaissance de la bibliographie, élaboration de la méthodologie et co-construction du référentiel d'évaluation, collecte des données, phase de terrain et rencontres ciblées d'acteurs, élaboration du protocole d'enquête **Juillet - aout 2015**
 - Réunion du comité de pilotage présentation des 1ers constats, discussion et validation de la méthode **Septembre 2015**
- **Phase 2** : Démarche participative : Réunions de travail, phases de concertation thématiques, ... **mi sept. à mi décembre 2015**
- **Phase 3** : Synthèse et conclusions évaluatives partagées **Mi Déc-Janv 2016**
 - Réunion du comité de pilotage pour discussion et validation des conclusions évaluatives **Janvier 2016**
- Rendu du rapport final : **fin janvier 2016**

3.2. Méthodologie et prestations attendues

- **Méthodologie d'évaluation, questions évaluatives et référentiels d'évaluation**

En phase 1, le prestataire précisera la formulation des questions évaluatives prédéfinies au point II p.9. Il déclinera les outils et méthodes pour réaliser cette évaluation. Il définira la méthodologie pour répondre à ces questions évaluatives et juger de l'atteinte des objectifs de la démarche Grand Site. **Il proposera le référentiel d'évaluation qui sera discuté avec le maitre d'ouvrage** qui sera discuté et validé lors du 1^{er} comité de pilotage.

- **Méthode et animation de la concertation, mobilisation des acteurs et de la population locale**

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'étant dotée d'un Projet de territoire issu d'une approche participative, l'un des objets de l'étude évaluative est de se baser sur un important travail de concertation mobilisant les élus, les partenaires, les acteurs socio-économiques et la population locale afin de recueillir leurs avis sur le bilan du label, réfléchir et répondre aux questions évaluatives.

En phase 1, le prestataire déclinera les propositions de modes de concertation et de méthodologie d'évaluation participative pour répondre à ces questions évaluatives et juger de l'atteinte des objectifs de la démarche Grand Site.

Il construira le détail de la démarche participative et concertée, et indiquera comment il approchera les différents types d'acteurs et de public pour recueillir leur avis et les associer au bilan évaluatif. Il proposera le mode de mobilisation des usagers et citoyens avec des rendez-vous avec la population locale des 5 communes du Grand Site, les acteurs locaux

(dont socio-économiques), les visiteurs (par le biais d'une enquête). Des cafés débat thématiques, expérimenté durant le projet de territoire, ainsi que des 'world café' peuvent notamment être envisagés.

Le prestataire rédigera l'enquête évaluative simplifiée adressée au grand public (Web, point d'accueil...).

Il déclinera le planning de concertation envisageable.

En phase 1, la concertation démarrera par des séances de travail ou des entretiens avec les membres des différentes instances de pilotage et gouvernance du Grand Site (réunion des 5 Maires, comité de pilotage, ...). Le prestataire les animera, en rédigera les compte rendus et synthétisera les 1ers constats.

En phase 2, le prestataire animera les réunions, les cafés débats et les autres moments de concertation et en rédigera les relevés de discussion et synthèses.

L'évaluation sera un temps, un processus de remise en cause qui devra se faire sans tabou et dans le respect des personnes. Ces règles seront rappelées au début de chaque réunion ou temps d'échanges.

- **Analyse des résultats, déclinaison et discussion autour des conclusions évaluatives, suivi**

Lors de la phase 3, le prestataire analysera les résultats et déclinera les conclusions évaluatives. Il étayera les grands axes de résultats, les effets et impacts. Il précisera la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions et projets.

Il animera la discussion au sein du comité de pilotage autour des conclusions évaluatives. Il cherchera à trouver un consensus et un accord général sur les conclusions entre tous les membres du comité de pilotage. A défaut, il mettra en exergue les points de divergence précisément définis (ce qui fait unanimité, ce qui fait clivage, ce qui est point de vue très spécifique ou plus ou moins partagé, en précisant bien les contours et limites ainsi que les explications des points de consensus, des points de divergence, des points d'unanimité et des points d'achoppement.

Il définira également des critères évaluatifs à long terme pour le suivi de la démarche qui seront présentés en comité de pilotage. Enfin, il pourra donner un éclairage et émettre des conseils pour l'avenir du site qui seront discutés en comité de pilotage.

Les conclusions et échanges permettront de construire une vision partagée.

L'ensemble de ces conclusions partagées seront détaillés dans le rapport final de la mission accompagné des critères évaluatifs à long terme.

3.3. Pilotage de la mission

Le Comité de Pilotage Grand Site de France dont la composition est indiquée p. 7 assurera le rôle de comité de pilotage de l'étude. Il sera chargé de contribuer aux travaux d'évaluation et aura pour rôle :

- Valider le cahier des charges de l'étude d'évaluation et ses finalités
- d'être un lieu de débat et d'échanges,
- d'émettre un avis sur la méthodologie de concertation et de mobilisation des acteurs locaux et population locales : réunions (dont acteurs économiques), enquêtes, cafés débats, ...

- de débattre et valider les résultats et conclusions
- de participer à la formulation de recommandations et préconisations pour l'avenir
- de discuter et valider les critères de suivi évaluatifs à long terme
- de formuler une appréciation sur les travaux d'évaluation (réponses au cahier des charges, participation, robustesse des résultats, impartialité des conclusions, utilité des conclusions et recommandations).

Ce Comité de Pilotage se réunira a minima pour la validation du cahier des charges, au lancement des travaux pour valider la méthode, pour l'analyse des conclusions et du rapport final.

Pendant toute la durée de l'étude, le prestataire sera en contact avec les Services Prospective Territoriale et Aménagement Environnement/Grand Site de France de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour le bon déroulement du processus (marché, validation des différentes étapes et méthodes, secrétariat du comité de pilotage, organisation matérielle, ...).

3.2. Les rendus attendus

Chaque étape (construction du référentiel, collecte des données, analyse des informations, élaboration du jugement, préconisations/recommandations) fera l'objet d'une note qui sera transmise aux services Aménagement-Environnement et Prospective Territoriale de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Chaque étape sera présentée, suivie et validée par le Comité de Pilotage.

Le rapport d'évaluation sera remis fin décembre 2015 après validation des conclusions par le comité de pilotage, accompagné d'une note de synthèse de 5 pages maximum, et éventuellement d'autres supports permettant d'avoir une vision claire et rapide des résultats de l'évaluation. Cette note reprendra les principales conclusions, leurs enjeux et les recommandations qui en découleront.

3.2.1. Structure et présentation des rendus et résultats

La présentation des résultats, sous forme orale et écrite devra permettre aux différents acteurs, qui ne sont pas toujours des spécialistes du domaine évalué, d'acquiescer et de maîtriser les connaissances fournies par l'évaluation. Le chargé d'évaluation veillera à n'utiliser de concepts spécialisés que lorsque ce sera indispensable et après en avoir clairement défini le contenu et le rôle dans l'analyse. Il en sera de même pour les tableaux, graphiques et autres illustrations.

3.2.2. Structure et présentation des rendus et résultats

La partie de l'évaluation consacrée à la présentation des recommandations présentera les indications suivantes :

- les conclusions de l'analyse seront rappelées (problèmes éventuels repérés lors de l'évaluation)

- les enjeux associés seront décrits (conséquences des problèmes sur la politique évaluée et raisons pour lesquelles il y a lieu de faire des recommandations)
- les recommandations qui en découleront seront articulées explicitement. Une recommandation qui ne serait articulée à aucune conclusion ne serait pas recevable. La hiérarchisation sera motivée et des modalités de mise en œuvre seront proposées

IV. Compétences demandées, critères de jugement et présentation des offres

Compétences demandées

L'équipe retenue pour mener à bien la mission devra avoir des compétences et savoirs faire :

- en évaluation des politiques publiques,
- en aménagement du territoire
- en technique et méthode de concertation et de participation citoyenne.

Critères de jugement

L'analyse des offres sera effectuée à partir des critères suivants :

Rang	Critères	Pondération
1	Composition et compétences de l'équipe	30%
3	Qualité de la méthodologie présentée et des moyens mis à disposition	40%
4	Montant de la prestation	30%

Présentation des offres

Les offres des candidats comprendront :

- les références et la formation des chargés d'études qui mèneront effectivement les travaux ;
- l'équipe proposée pour la mission ainsi que les références de chacun de ses membres ;
- une note présentant la méthodologie proposée qui mentionnera :
 - la méthodologie générale du bureau d'étude (collecte de données, exemple de référentiel d'évaluation, nombre et nature d'entretiens, mode de concertation et réunions proposés...);
 - la nature des documents produits ;
 - la durée des phases d'étude (à justifier si différente de l'échéancier prévisionnel).
- un devis détaillé mentionnant notamment :
 - le coût de journée de chaque intervenant ;
 - la décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail ;
 - les coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ;
 - le coût global de l'intervention (avec propositions de modalités de paiement...).

V Dispositions diverses

3.1. Confidentialité

Le bureau d'étude chargé de l'évaluation s'engage à respecter les règles de discrétion professionnelle en vigueur, notamment en ce qui concerne le secret des entretiens réalisés au cours de l'étude.

3.2. Propriété de l'étude

L'étude sera dans tous ses aspects, propriété de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

V Annexes

1. Bilan des actions menées depuis 2010
2. Bilan des observatoires fréquentation retombées économiques
3. Bilan de l'observatoire photographique du paysage
4. Dossier de demande de label Grand Site de France 2010
5. Plaquette « valeurs communes des grands sites de France »
6. Règlement d'usage du Label « Grand site de France »